DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021



PROCÉDURE POUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION: Mode d'emploi

Attention: Licence en 2 temps:

NOTA: Vous pourrez fair l'étape 2 avant la 1 si vous avez déjà le lien.
1ère ÉTAPE: à une permanence du club
Après avoir SCANNÉ (ou pris en photo) les pièces demandées
Rapportez le DOSSIER COMPLET ET REMPLI, il doit comporter :
- 🗌 La fiche d'IDENTITÉ
- La fiche de Paiement
- L'autorisation Parentale du club pour les mineurs
- Le Pack Licence rempli
- ☐ Le paiement en 1 ou plusieurs chèques et <u>chèques de caution</u> au besoin
- Photocopie du pass Région pour les lycéens
- \ La Fiche Boutique si vous commandez
- La fiche mécénat si vous souhaitez parrainer
Une fois cette étape validée, <u>nous vous envoyons un lien pour l'inscription sur GEST'HAND</u> ;
2ème ÉTAPE: à votre domicile
Suite à votre inscription, vous recevrez donc un lien par mail (exp GEST'Hand ou Ihand) pour finaliser la
licence. (Attention, cette étape <u>NE POURRA PLUS</u> être réalisée par les membres du bureau, il en va de votre responsabilité).
Le lien est valable <u>15 jours</u> à partir de sa réception (pensez à vérifier vos spams).
-Dans l'onglet « INDIVIDU » :
→vérifier la bonne saisie des informations personnelles et corriger si nécessaire.
-Dans l'onglet « <u>LICENCE</u> » :
→Cocher la bonne case (joueur+âge ou Dirigeant)
→Renseigner taille et latéralité
-Dans l'onglet « JUSTIFICATIFS »
TOUS les licenciés sont concernés. VOUS devez télécharger les documents qui suivent sur le site.
TOUS les documents doivent être au format Jpeg ou PDF. Fichiers limités à 500KO!
-Photo d'identité (portrait)
-Copie recto d'une pièce d'identité (passeport, CI, livret de famille ;pas de permis de conduire
-Certificat médical avec mention « non contre indication de la pratique du Handball en
<u>compétition</u> » <u>de moins de 3 ans</u> -Autorisation parentale FFHB (pour les mineurs)
Cliquer sur le Bouton VALIDER /FINALISER en bas à droite (nous recevrons une demande de finalisation)

En cas de besoin, vous pouvez contacter : 5138041@ffhandball.net envoyer un mail avec un numéro de téléphone en cas de besoin.

DATE LIMITE DE DOSSIER NOUVELLE INSCRIPTION: 15/10/2021

PROCÉDURE POUR UN RENOUVELEMENT: Mode d'emploi

Elle est identique à celle de la nouvelle inscription, à la différence près que <u>le lien vous sera envoyé **avant** la permanence</u> (entre le 15 juin et 20 juillet). Vous pourrez alors scanner et télécharger de suite les documents et les mettre sur le site de gest'hand.

2ème étape; à la permanence du club comme indiqué ci-dessus.

ATTENTION : LA LICENCE NE POURRA ÊTRE VALIDÉE PAR LE CLUB, QU'APRÈS RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET !

DATE LIMITE DE DOSSIER POUR UN RENOUVELLEMENT: 20/072021



<u>NOM ET PRÉNOM:</u>

PARTIE ADMINISTRATIVE

1- IDENTITE (Obligatoire sur Gest'hand)		
Nouveau		
☐ Joueur ☐ Dirigeant	Entraîneur	☐ Arbitre
Date de Naissance: / / Nationalité: ☐ Française Naissance: Département:	@	
☐ Ecole/college/lycée:	<u>OU</u> □ PROFESS	SION:
DATE DU CM: Latéralité au Handball:	Gaucher Taille maillot: Pointure:	Ambidextre
-Nom du responsable 1 :	Prénom:	
Téléphone:	@	
-Nom du responsable 2 :	Prénom:	
Téléphone: Mail (obligatoire): Profession:	@	

<u>PARTIE FINANCIÈRE</u>

1- TARIFS

		٦	Tarifs des licer	nces Saison 2	020/2021			
Les Catégories	-9 de 2014 à 2012 1 entraînement/s em + plateau	-11 de 2011 à 2010 2 entrainements/s em +championnat	-13 de 2009 à 2008 2 entrainements/ sem +championnat	2 entrainements/	-18 de 2005 à 2004 2 entrainements/ sem +championnat	-18 derniere année et Séniors de 2003 et avant 2 entrainements/s em +championnat	Ufolep* dès 2002 2 entraînement/ sem +championna t	Dirigeant
Les Tarifs	165 €	190 €	200€	200 €	200 €	220 €	100€	54 €



<u>NOM ET PRÉNOM:</u>

2- MODALITÉS DE PAIEMENT

<u>Facture d'acquittement</u> (merci de noter votre mail)

Мо	yen de paiement:				Montant:	
	Pass' Sport (15 euros) avec le talon OU Chèque de caution (détruit à la remise du chèque ass'sport ou encaissé le 15/11/2020)				•	Ξ
	☐ Pass' Découverte (2x 4 euros) OU Chèque de caution (détruit à la remise des chèques Pass' découverte ou encaissé le 15/11/20)				•	Ξ
	PASS Région n° C ET Chèque de	•	=			
	Chèque Vacances :				•	Ξ
	Coupon Sport :				•	Ξ
	<u>Espèces</u>				•	Ξ
	Aide Mairie: OUI / 10/2020)	NON (+ chèque de ca	ution en attendant) A rendre	AVANT le	•	
	Aide CE (chèque	de caution en attendant	si besoin)		•	3
	Autre (chèque de	caution en attendant si b	pesoin)		€	3
	2 ^{ème} Enfant ou plus	de la même famille (ap	ppliqué sur le/les plus jeunes)	-15 Euros	€	2
Ent (*p	raîneur*		ccord du Président) Motif : Diri on encaissé uniquement en ca	-	•	::
	Mutation -12a: Grat	uit, 13-16 ans: 150€, 17-	-18 ans: 250€, +18ans (2002):	255€	•	Ē
	Chèque(s): Précise	er le nom du licencié et le	e collectif au dos du chèque :		•	Ē
	NOM	Numéro du chèque	Mois d'encaissement (Décembre 2020 maxi)	Montant		
				€		
				€		
				€		
TO.	TAL				•	=
					1	_

Oui

Non



MÉCÉNAT / PARRAINAGE

Cette année, nous avons voulu proposer à nos adhérents, un Parrainage.

Nous vous proposons de trouver des Sponsors, Mécènes, Dons.... Chaque adhérent qui devient « partenaire » du club, aura, selon un barème, une réduction allant de 5 % jusqu'à la gratuité totale de sa licence (si plusieurs, la moins chère).

Tout le monde peut participer ; mettre sa pierre à l'édifice.

Le but étant de rapporter, par votre entourage, un maximum de dons, partenariat meme sponsoring !

Montant du « dons »	Montant de la réduction « parrainage »
De 100 € à 199 €	5 %*
De 200 € à 349 €	10 %*
De 350 € à 549 €	20 %*
De 550 € à 799 €	50 %*
À partir de 800 €	Gratuité totale *

^{*:} dans iun souci de comptabilité, un remboursement sera fait, soit par cheque soit par virement (joindre un rib)

<u>Dons:</u> Aucune contrepartie mais droit à une réduction d'impôt « mécénat » de 60 %. <u>Sponsoring:</u> Demande une contrepartie comme par exemple des affiches ou un logo sur les maillots

Nous étudions également toute demande de sponsoring, Merci d'envoyer un mail à: <u>5138041@ffhandball.net</u>

Nom prénom du parrain: Collectif:

Prix de sa licence:

Nom du Mécène Montant: N° de chèque:



PACK LICENCE

Avec votre adhésion au Handball Club Crolles Grésivaudan, le club vous offre un "pack licence au choix:

- 1- soit une veste et une gourde afin d'être dans la continuité de notre démarche "d'éco-citoyenneté"
- 2- soit un short, une paire de chaussettes, un sac à ballon et une gourde.
- 3-soit un maillot de gardien et une gourde ou un des 2 autres packs.

Vous avez également 20% de remise chez **Vision Sport** à Crolles au rayon handball.















COMMANDE PACK LICENCE

Nom et Prénom:

Equipe:

PACK	PRODUIT	TAILLE	choix
1	veste -Junior (6 ans /116 cm à 14ans /164cm) -Adulte (S à 4xl) +gourde		
2	short -Junior (6 ans /116 cm à 14ans /164cm) -Homme (S à 4xl) -Femme (WXS à WXL) +chaussette +gourde et sac à ballon		
3	Maillot gardien - Junior (6 ans /116 cm à 14ans /164cm) - Adulte (S à 4xl) + gourde		

Correspondances

6 Ans	8 Ans	10 Ans	12 Ans	14 Ans
116 cm	128 cm	140 cm	152 cm	164 cm

^{*} Hors Ufolep



BOUTIQUE







<u>COMMANDE BOUTIQUE CLUB</u> (Nouveau: nous prenons les **pack'matos**, seulement valable pour l'achat d'équipement).

Equipe : Date:

PRODUIT	TAILLE	PRIX	QUANTITE	PRIX
Maillot d'échauffement Junior (6 à 14 ans)		19		
Maillot d'échauffement Femme (S à XL)		20,5		
Maillot d'échauffement Homme (S à 3XL)		20,5		
Maillot core 2.0 Junior (6 ans /116 cm à 14ans /164cm)		23		
Maillot core 2.0 Femme core 2.0 (WS à WXL)		28,5		
Maillot core 2.0 Homme core 2.0 (S à 3XL)		28,5		
Sweat gardien S à 4xl)		32,5		
Veste Junior (6 ans /116 cm à 14ans /164cm)		28,5		
Veste Adulte (S à 4xl)		32,5		
Sweat Junior (6 ans /116 cm à 14ans /164cm)		36,5		
Sweat Adulte (S à 4xl)		36,5		
Short Junior (6 ans /116 cm à 14ans /164cm)		16,5		
Short Femme (WXS à WXL)		18		
Short Homme (S à 3XL)		18		
Pantalon J unior (6 ans /116 cm à 14ans /164cm)		24		
Pantalon Adulte (S à 3XL)		28		
Sac k-line bag (40L)		36,5		
Sac kempa 50L bleu		28,5		
Sac kempa 75L bleu		32,5		
Ballon 1/2/3 SELECT solera		25		
chaussettes		7		
pompe à ballon		8		
Gourde kempa		4		
Sac à ballon		6		
TOTAL				

Pour le short et le maillot, il y a des tailles Femme c'est WXS/ WS/ WM... W comme Women , vérifier lors de l'essayage.



<u>AUTORISATIONS</u>

Je soussigné(e)Autorise:	OUI	NON
Le HBCC à prendre en charge mon enfant lors des entraînements		
Le HBCC à prendre en charge mon enfant lors des compétitions; les déplacements s'effectuant en véhicule particulier.		
Le responsable de l'équipe de mon enfant à prendre toutes les dispositions quant à l'hospitalisation dans l'établissement le plus proche.		
Mon enfant à repartir seul dès la fin du match, des entraînements, ou des son retour au point de RDV lors des matchs à l'extérieur.		
Le HBCC à photographier mon enfant lors des événements sportifs de la saison et à diffuser les photos sur le site internet du club et différents supports visant à promouvoir la pratique du handball à Crolles (Calendriers, affiches)		
Je m'engage à participer au cours de la saison aux déplacements de mon enfant avec mon véhicule personnel selon mes disponibilités.		
Signature des parents :		

RÈGLEMENT INTERIEUR

1- Domaine d'action

Ce règlement intérieur du Handball Club Crolles Grésivaudan vient en complément des statuts pour préciser quelques règles de fonctionnement. Il peut être modifié et complété chaque année, il est validé par l'Assemblée Générale.



Le **Handball Club Crolles Grésivaudan** est une association de loi 1901, **gérée par des bénévoles**. Il ne fonctionne que grâce à la participation de tous: parents, joueurs et entraîneurs. Les membres du « Bureau du HBC Crolles Grésivaudan » coordonnent le projet et les actions assurées par l'ensemble des adhérents (bénévoles, licenciés, parents).

Vous vous engagez ainsi en qualité de membre de l'Association, parents de joueurs ou accompagnants, à accepter le présent règlement intérieur dans son intégralité.

2- Limites de responsabilité

2-1 L'accompagnateur adulte d'un enfant mineur se rendant à une séance d'entraînement, à une compétition ou à un point de rendez-vous ne doit le laisser sur place qu'après s'être assuré de la présence d'un dirigeant. En fin de séance, la responsabilité de l'entraîneur cesse CINQ minutes après l'heure officielle de fin d'activité ou après le retour de l'enfant à son point de rdv lors des matchs . Important : Si un adhérent se rendait coupable d'incivilités, que ce soit sur ou en dehors du terrain, le Bureau Directeur du club se réserverait le droit de se retourner contre lui - ou ses parents s'il est mineur - et d'exiger de sa part la prise en charge partielle ou totale du montant du préjudice. Il s'exposera également à des sanctions qui pourraient être décidées par le Bureau Directeur (exclusion temporaire à définitive).

2-2 En cas de blessure ou d'accident, et dans le cadre du système licence—assurance de la FFHB dont il a pris connaissance en adhérant au club (voir bulletin d'inscription fédéral), le joueur doit faire la déclaration avec le formulaire officiel disponible sur le site internet du club ou de la FFHB

(https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/) et le transmettre à l'assurance, dans les 5 jours ouvrables suivant l'accident.

Attention: lors de la signature de son dossier d'inscription le joueur, la joueuse ou leur représentant légal s'il est mineur reconnaît l'existence d'<u>options</u> en matière d'assurance, l'assurance comprise dans la licence étant la couverture de base.

.3- Déplacements

Au cours de la saison, les parents seront sollicités pour assurer bénévolement des déplacements aux équipes de jeunes, afin d'offrir le maximum de confort et de sécurité aux enfants, et cela avec le souci de la plus grande équité.

Les parents des mineurs autorisent les responsables du club et les parents d'autres jeunes joueurs ou joueuses à procéder aux déplacements dans leurs voitures personnelles ou de location pour les compétitions du club officielles ou amicales.

Le conducteur doit avoir son permis de conduire et être à jour des cotisations légales d'assurance, ne doit pas être sous emprise d'alcool, de médicaments ou d'autres substances toxiques et doit être à 100% de son intégrité physique et mentale. Il doit respecter le nombre de passagers prévus par la police d'assurance du véhicule.

4- Modalités d'inscription

Le montant des cotisations et les modalités de perception sont discutés et votés chaque année par le conseil d'administration. Le coût de l'inscription comprend une partie reversée aux instances fédérales (licence et assurance FFHB) et une partie destinée au fonctionnement du club.

4-1 Dépôt des dossiers

Il faut <u>impérativement</u> être licencié à la F.F.H.B. pour participer aux activités du club (matches, entraînements, tournois, etc.); pour cela, l'adhérent doit avoir remis son dossier <u>complet</u> au club (voir « pièces à fournir pour l'inscription »).

4-2 Cotisations

4-2-1 Obligation de versement. La cotisation fait partie intégrante du dossier de licence, ce qui signifie que la <u>qualification</u> du joueur / de la joueuse ne sera acquise qu'après son versement. La participation aux activités du

club est conditionnée par le versement d'au moins 1/3 de la cotisation due faute de quoi les activités au club seront suspendues.

4-2-2 Modalités de versement. Le Bureau Directeur peut accorder un échelonnement à toute personne qui en fait la demande mais cet échelonnement ne pourra excéder 3 mois successifs (remise de 3 chèques d'1/3 de la somme totale) et devra avoir été effectué au plus tard le 31 décembre. Le versement de la cotisation se fait de préférence par chèques bancaires à l'ordre du Handball Club Crolles Grésivaudan. Les règlements en espèces ne doivent être que exceptionnels .

Le HBC Crolles Grésivaudan accepte les chèques, les espèces, les chèques vacances, le PASS SPORT, PASS SPORT DÉCOUVERTE, PASS MATOS, les coupons sport et le PASS RÉGION.

Si l'adhérent(e) peut bénéficier d'aides (Comités d'Entreprise, Aides Mairie, etc ...) le club lui délivrera une facture ou une attestation en contrepartie d'un chèque de caution pour qu'il/elle puisse s'en faire rembourser tout ou partie. Les situations particulières qui n'entrent pas dans celles exposées ci-dessus seront examinées par le Bureau Directeur.

Toute cotisation versée au HBCCG est définitivement acquise et aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de départ ou de démission ou d'exclusion d'un membre en cours d'année.

Un remboursement partiel, égal à 40% de la valeur de la licence après déduction de la part des instances, pourra toutefois être octroyé, en cas de blessure grave, maternité ou mutation professionnelle survenues avant le 31 décembre de la saison en cours.

Les entraîneurs joueurs et les dirigeants joueurs fourniront un chèque de caution du montant de la cotisation.

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du handball le pourra sur autorisation du responsable technique de l'équipe concernée. Trois séances peuvent être accordées, dans un délai maximum d'un mois. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation, au tarif en vigueur. Les personnes invitées doivent se soumettre au présent règlement intérieur.

Une réduction égale à 40% de la cotisation, après déduction de la part des instances, sera octroyée aux adhésions effectuées à compter du 1er janvier.

La cotisation donne accès aux entraînements aux joueurs, mais il faut que chaque joueur gagne sa place pour les matchs par son assiduité, son implication et ses aptitudes car il n'y a que 12 places par feuille de match.

4-3 Mutations

Tout licencié de la FFHB souhaitant adhérer au HANDBALL CLUB CROLLES GRÉSIVAUDAN dans le cadre d'une mutation devra s'acquitter de celle-ci.

4-4 Adresse déclarée

Au même titre que l'adresse postale, l'adresse électronique doit être valide et le secrétariat doit être informé de tout changement car cette adresse mail est utilisée pour transmettre aux adhérents diverses informations. La responsabilité du club ne peut être engagée en cas de non acheminement d'un courrier électronique dû à une mauvaise adresse.

5- Obligations morales et sportives des membres envers la vie du club

L'adhésion au Handball Club Crolles Grésivaudan matérialisée par la délivrance d'une licence officielle sous-entend l'acceptation pleine et entière de ce règlement intérieur.

Le joueur s'engage moralement envers le club et en particulier envers son équipe à adopter une attitude sportive et respectueuse, à répondre aux convocations, et à participer aux activités dictées par son entraîneur. Il doit s'efforcer d'être disponible et prévenir son responsable d'équipe en cas d'indisponibilité.

5.1 LES JOUEURS (MINEURS ET MAJEURS)

Ils contribuent à la progression de leur équipe et pour cela, s'engagent à participer aux entraînements et aux matches auxquels ils ont été convoqués.

De plus, dans un souci de cohérence avec l'esprit du club, la tenue de la table de marque d'autres équipes, au minimum 3 fois par saison sera demandée. *Exception faite aux arbitres club*.

Des sanctions sportives pourront être décidées par les membres du Bureau en cas de manquement.

5.2 LES ADULTES (JOUEURS MAJEURS, PARENTS ET DIRIGEANT)

- · Chaque parent de joueur, ou joueur majeur, s'engage à effectuer les actions suivantes.
- \cdot De manière régulière et permettant le bon fonctionnement de son collectif ou celui de son enfant :
- o <u>Transport</u>: conduire les membres de l'équipe vers le lieu du match, conformément à l'article 3 Déplacements.
- o **Goûter** : apporter les rafraîchissements et collations aux équipes lors des matchs à domicile.
- o Lavage des maillots.
- En lien avec le fonctionnement et les obligations du club :
- o <u>Buvette</u>: Être présent pour la durée d'un ou plusieurs matchs et servir boissons, snack et friandises...
- o <u>Responsable de salle</u> : être présent pour la durée complète d'un match à domicile afin d'éviter tous débordements « personne licenciée »
- o <u>Table de marque</u> : chronométreur ou secrétaire « personne licenciée ». La licence dirigeante est alors à la charge du club.

Il est également attendu un engagement ponctuel auprès du club, en participant aux différentes manifestations proposées au cours de l'année.

Chacun peut être à l'initiative d'actions permettant de promouvoir le club et de ce fait le développer, et après validation des membres du bureau.

6- Obligations du club

En tenant compte des contraintes liées à l'âge des adhérents, le HANDBALL CLUB CROLLES GRÉSIVAUDAN s'efforce de mettre en place des compétitions et des entraînements pour chaque catégorie d'âge, sous la conduite d'entraîneurs bénévoles diplômés ou en cours de formation. Des aménagements particuliers peuvent être effectués en fonction des disponibilités des entraîneurs qui sont des bénévoles. Ces dispositions sont réexaminées chaque début de saison.

L'information des matchs est donnée lors de chaque entraînement, fait l'objet d'un affichage au gymnase et sur le site du club. Certaines séances d'entraînement ou matchs peuvent être déplacés dans un autre établissement sportif ou annulés par décision de la Ville de Crolles. Le club ne peut être tenu responsable de ces modifications mais s'efforce de communiquer l'information aux joueurs et joueuses par tous moyens qu'il jugera utile.

7- Tenue - Hvaiène

Le maillot de match est fourni chaque semaine par le club. L'accès au gymnase peut être refusé à ceux et celles qui ne sont pas munis d'une deuxième paire de chaussures propres réservées à l'usage en salle.

Les joueurs/ses se changent obligatoirement dans les vestiaires et non dans les tribunes.

Chaque vestiaire est équipé de douches; il est important que chaque joueur se munisse de son nécessaire de toilette et de linge de rechange.

8- Protection de la vie privée

<u>8-1 Droit à l'image</u>: Tout adhérent autorise sans contrepartie le HANDBALL CLUB CROLLES GRÉSIVAUDAN ainsi que ses partenaires sportifs, économiques ou médiatiques à utiliser les images prises dans le cadre des activités du club et sur lesquelles il pourrait apparaître, seul ou en groupe, quel que soit le support utilisé.

Le HANDBALL CLUB CROLLES GRÉSIVAUDAN ne saurait être responsable de l'exploitation à son insu d'images de ses adhérents prises en dehors du cadre des activités du club ou issues de ses publications puis détournées à des fins immorales. Le cas échéant, le HANDBALL CLUB CROLLES GRÉSIVAUDAN se

réserve le droit d'engager toutes actions qu'il jugera utiles pour dégager sa responsabilité et obtenir réparation.

<u>8-2 Données personnelles</u>: pour son fonctionnement interne, le club utilise des informations personnelles des adhérents recueillies sur le bulletin d'adhésion. L'adhésion au HANDBALL CLUB CROLLES GRÉSIVAUDAN autorise l'exploitation de ces données et la publication de celles relevant de l'état civil sur le site internet du club. Ces coordonnées ne sont pas communiquées à des tiers à des fins commerciales.

9- Arbitrage

Les arbitres volontaires seront désignés par le Comité de l'Isère de Handball ou la Lique AURA de Handball.

En cas d'absence non signalée dans les 48 heures avant le match désigné, le club se voit attribuer une amende. La première amende est prise en charge par le club. Les suivantes seront à régler par l'arbitre fautif.

Les arbitres bénévoles club seront désignés par le responsable ou un membre de la commission d'arbitrage du club

10-Sanctions

Après un avertissement écrit ou verbal, l'adhérent sera exclu du club jusqu'au règlement du contentieux, étant entendu que toutes les cotisations déjà versées restent acquises au club.

Toute attitude ou propos irrespectueux entraînera immédiatement une comparution devant la commission de discipline du club représentée par la commission sportive et un membre du bureau directeur.

Les vols ou dégradations volontaires des équipements personnels ou collectifs entraîneront le renvoi immédiat du club, non compte tenu des poursuites éventuelles et l'engagement en responsabilité financière.

Toute sanction disciplinaire accompagnée d'une amende en provenance du COMITÉ ISÈRE DE HANDBALL, de la LIGUE AURA DE HANDBALL ou de la FFHB sera à la charge du licencié si les faits reprochés au joueur concernent une violence matérielle, physique et/ou verbale.

Dans les autres cas le HBC Crolles Grésivaudan prendra en charge la première amende ou la première date de suspension en cas de dates de suspension multiples.

Le renouvellement de la licence pour la saison suivante ne sera autorisé que si l'adhérent est à jour du règlement de ses amendes

.

11-My coach

Obligatoire pour les MiniHand, Moins de 9 ans, Moins de 11 ans, Moins de 13 ans, Moins de 15 ans, et Moins de 18 ans.

Afin de faciliter la gestion des effectifs lors des matchs, et des événements du club, nous utilisons une application de gestion des équipes sportives. Cette application gratuite, compatible androïd et Iphone, mais aussi disponible sur ordinateur, permet de recevoir les convocations aux différents matchs et évènements des équipes.

Une fois votre inscription finalisée et votre licence validée par le club, nous vous implémenterons dans l'effectif de l'équipe sur cette application, vous recevrez alors un mail directement de My coach permettant de valider votre inscription, une fois validée vous aurez accès à toutes les fonctionnalités de My Coach.

L'utilisation de My coach est obligatoire pour chaque licencié, il vous permettra d'avoir accès facilement aux différents matches de l'équipe (ainsi qu'aux horaires de match, de départ, adresse de gymnase,...), les convocations aux matchs seront faites par l'entraîneur via my coach, vous ne pourrez prendre part aux matchs que si vous avez répondu à la convocation.

12-Abandon de créances

Le club fait, sous demande du licencié ou de ses parents, un abandon de créance pour les frais engagés au titre des déplacements pour les matchs (kms et frais de péage avec les tickets) si un minimum de 2 joueurs transportés par le véhicule accompagnant.

Signature:



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :

Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



dans ce cas:

tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :	
Nom et prénom du représentant légal :	
Nom du club :	
Date (jj/mm/aaaa):	
Fait à : Signature :	



CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur
certifie avoir examiné ce jour M. M ^{me}
né(e) le (jj/mm/aaaa) :
et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir.
Date (jj/mm/aaaa):
Signature et tampon du praticien obligatoires
Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée